



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Juillet 2020

Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le Vendredi 10 Juillet à 18 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'espace « Terre de Sel » sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2020,

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,

Mmes Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS Sandra GAUVRIT et M. Dominique GUILLEMARD, adjoints,

Mmes Marie MORDACCI, Martine ROYER et Joëlle CHAIGNEAU, MM. Dominique GUYON et Bénédicte ROLLAND, Mmes Martine GIRARD, Nathalie GIVELET et Rachel JALLAT, MM. Jean-Marie CHASSE et Willy BLANCHARD, conseillers municipaux.

Absents/Excusés : M. Habib CHEHADE représenté par M. Bénédicte ROLLAND, Mme Martine POINGT représentée par M. Dominique GUYON, M. Mickael YVON représenté par Mme Isabelle DELAPRE et M. Farid BELLOUMOU représenté par M. Pascal DENIS.

Mme Rachel JALLAT a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les délégués élus sont les suivants :

Titulaires :

M. Pascal DENIS
Mme Marie MORDACCI
Mme Martine GIRARD
M. Bénédicte ROLLAND
M. Dominique GUILLEMARD

Suppléants :

Mme Isabelle DELAPRE
M. Dominique GUYON
Mme Martine ROYER

2020_138. Recrutement pour répondre à un besoin temporaire au sein du service Restaurant Scolaire

Afin de faire face à un besoin temporaire, il convient de recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois (conformément aux dispositions de l'article 3-I-1° de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) en qualité de responsable du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le recrutement d'un adjoint technique territorial contractuel (durée 6 mois) à temps complet, sur la base d'une rémunération mensuelle brute correspond à l'indice majoré 368,
- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat individuel correspondant,
- **Dit** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Rachel JALLAT

Pascal DENIS